

réellement émus ou effrayés à l'idée de céder une partie de la souveraineté canadienne, pourvu que cette souveraineté fût cédée à une organisation internationale et universelle vouée à la paix comme les Nations Unies ou, avant elles, la Société des Nations, ou même à un groupe de nations ayant des idéaux très proches des nôtres et qui ont décidé de s'unir pour des raisons de sécurité collective.

Il existe encore beaucoup de confusion sur le point de savoir qui donne les ordres. On nous a déjà laissé entendre que la décision serait prise à Colorado-Springs. Notre ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) a fait grand état de ce qu'il pouvait communiquer avec Colorado-Springs en 40 secondes. Je me demande si ceci s'applique également à la possibilité qu'il assiste à une réunion politique qui se tiendra quelque part dans le nord de la Colombie-Britannique,...

Des voix: Honte!

M. Regier: ...ou n'est-ce que j'espère, comme le reste des députés, qu'il pourra prendre un congé. Est-ce que le délai de 40 secondes jouera encore, pour le téléphone, lorsqu'il sera quelque part sur le terrain de golf?

Nous nous rappelons aussi que Saint-Hubert est dans le jeu, que notre propre commandement au Canada a son rôle à jouer et qu'il serait également consulté.

Je suis très heureux que le premier ministre ait abordé le sujet des règles d'engagement, telles qu'elles ont été publiées pour la première fois en 1951. Je pense que la population canadienne pourrait s'entendre dire, sans danger pour notre sécurité, que les ordres ont déjà été émis. Je ne pense pas que nous devions chercher à cacher cela à la population canadienne. Les officiers commandant toutes les divisions de nos forces armées ont déjà reçu des ordres régissant les mesures à prendre dans presque toute éventualité qui se puisse concevoir. Or prétendre que d'importantes consultations auront lieu entre les autorités civiles, advenant une situation critique, c'est réellement chercher à endormir les gens dans un sentiment de fausse sécurité. J'irai même jusqu'à dire que tous les commandants de la région relevant de l'OTAN ont reçu leurs ordres. Il est donc plutôt stupide de notre part de nous obstiner à chercher qui devrait donner l'ordre qu'il y aurait à donner au moment critique.

Je déplore particulièrement cette dérogation au principe de sécurité collective en faveur d'un accord bilatéral. Cela change complètement le concept de défense collective. Je crois que tous nos alliés de l'Europe occidentale éprouvent depuis quelque temps

du malaise en face de l'abandon de la politique traditionnelle de l'OTAN. Lors de la fondation de l'OTAN, nous avons dit à l'Union soviétique qu'un premier pas sur le sol d'un de nos alliés provoquerait des représailles instantanées. Voici qu'on dit maintenant aux nations de l'Europe qu'il n'en est plus ainsi, qu'on peut les sacrifier et laisser l'envahisseur les absorber lentement, pouce par pouce et pied par pied.

Une voix: Pures balivernes. Le discours de l'honorable député les alarmera si elles en prennent connaissance.

M. Regier: Les honorables députés ont beau crier pures balivernes, je sais que la politique des États-Unis consiste à faire passer la défense continentale en premier lieu et la défense de l'Europe occidentale en second.

M. Nesbitt: Qu'en savez-vous?

M. Regier: Tous leurs actes depuis plusieurs années sont orientés en ce sens, et il y a beaucoup d'inquiétude au sein des pays alliés de l'OTAN en Europe. On a l'impression que l'idée de la guerre limitée, mettant en cause une nation européenne entière, est maintenant acceptée en Amérique du Nord. Je ne pense pas que les Européens soient très heureux d'apprendre que le Canada et les États-Unis concluent leurs propres accords. Les pays européens croient que nous allons les aider, aménager pour eux des bases de lancement de projectiles, leurs fournir des projectiles, même avec des ogives atomiques, et ainsi de suite, mais que, vienne le jour fatidique, nous ne nous conformerons pas nécessairement à notre engagement dans l'OTAN, aux termes duquel une attaque menée contre le territoire de tout pays membre doit être considérée comme une attaque contre le territoire de tous.

Je suis sûr que le premier ministre compte sur l'approbation unanime de la Chambre au sujet du projet de résolution visant le NORAD. Cependant, nous aimerions qu'il nous explique comment cet accord nous rapproche du jour où nous aurons une force de police internationale, comment il renforce l'OTAN, quelle satisfaction nos alliés européens tireront de l'existence de l'accord du NORAD. Nous aimerions savoir qui donnera les ordres là où l'accord du NORAD sera en vigueur. Qu'est-ce que le premier ministre veut dire quand il parle de nouveaux événements? Sous-entend-il quelque accroissement considérable des dépenses militaires quand il parle du NORAD? Nous ne savons pas bien clairement où les avions du SAC doivent exercer leur action. S'ils ne sont pas au-dessus de notre territoire, qui occupe plus de la moitié de l'hémisphère occidental, où diable sont-ils? Si nous ne sommes pas